



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**  
 300, rue Saint-Patrice, tél. : 450-454-4959  
 Sherrington, Québec, J0L 2N0 Fax : 450-454-5677  
 Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)



## INFO-MUNICIPAL AVRIL 2016

### ÉVÈNEMENTS & GÉNÉRALITÉS

#### FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Merci de prendre note que le bureau municipal sera fermé au public durant la semaine du 9 mai 2016 pour permettre la réalisation de travaux administratifs à l'interne. Merci pour votre compréhension.

#### OFFRES D'EMPLOI

Vous pourrez visualiser les offres d'emploi suivantes sur le site internet de la municipalité :

- Agent de développement en Loisir (remplacement pour un congé de maternité – Poste permanent 24 heures/semaine)
- Préposé à l'entretien des terrains et bâtiments municipaux et support aux loisirs (Emploi d'été étudiant)
- Adjoint(e) administratif (ve) – MADA & archives (Emploi d'été étudiant)

#### CAMPS DE JOUR – INSCRIPTION SAISON 2016 RAPPEL



Même si vous avez manqué la séance d'inscription le 4 avril dernier, vous pouvez toujours inscrire vos enfants en [www.gvl-inc.com](http://www.gvl-inc.com) pour leur participation au camp d'été 2016 à Sherrington.

#### ORGANISME SOURIRE SANS FIN

##### CAMPS DÉBROUILLE-ATOUT

Camps thématiques pour filles et garçons de 6 à 12 ans

Sourire sans Fin est fier d'organiser des camps thématiques pour les enfants de 6 à 12 ans. Du 4 juillet au 5 août, tout sera mis en œuvre pour faire de vos enfants des débrouilles-atouts. Tous les jours, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h. Selon l'horaire de son groupe, votre enfant sera appelé à participer en demi-journée camp de jour et en demi-journée thématique (création sur tissus, bois, cuisine et petits génies). **Période d'inscription : Du 11 avril au 3 juin 2016.** Par téléphone ou en personne : 450-454-5747 ou sans frais précédé du 514 877-5000 au 2 A, rue Ste-Famille à Saint-Rémi (voisin du CLSC)

#### Horaire des thématiques Été 2016

Semaine 1 : Du 4 juillet au 8 juillet 2016	Thèmes : Bois 6-8 ans Cuisine 9-12 ans
Semaine 2 : Du 11 juillet au 15 juillet 2016	Thèmes : Bois 9-12 ans Cuisine 6-8 ans
Semaine 3 : Du 18 juillet au 22 juillet 2016	Thèmes : Petits génies 6-8 ans Cuisine 9-12 ans
Semaine 4 : Du 25 juillet au 29 juillet 2016	Thèmes : Créations sur tissus 9-12ans Cuisine 6-8 ans
Semaine 5 : Du 1er août au 5 août 2016	Thèmes : Création sur tissus 6-8 ans Cuisine 9-12 ans

#### RECRUTEMENT DES BÉNÉVOLES POUR SAINT-JEAN



La prochaine réunion du comité de la Saint-Jean aura lieu le **18 avril** prochain dès 18 h à la salle du conseil municipal. Si vous souhaitez à participer à ce bel événement, communiquez avec la municipalité ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : [loisirs@st-patrice-sherrington.com](mailto:loisirs@st-patrice-sherrington.com).

Si vous voulez commanditer cet événement très apprécié et très achalandé, veuillez communiquer avec la municipalité au 450-454-4959. Inscrivez la date à votre agenda !

Au plaisir de vous retrouver à cette belle fête !

Le Comité de la Saint-Jean

#### AVIS DE VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER (ÈRE) SIÈGE N° 4 – ÉLECTION PARTIELLE 2016

La démission de Madame Christine Schultz, conseillère au siège n° 4, est maintenant effective. Le poste de conseiller(ère) au siège numéro 4 est ouvert. L'avis d'élection sera composé et publié prochainement. La présidente d'élection, M<sup>e</sup> Raffaella Di Stasio, transmettra au directeur général des élections une copie certifiée conforme dudit l'avis d'élection.



#### APPEL À LA VIGILANCE !

Partageons la route, soyons prudents ! Merci aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes d'adapter votre conduite. Vive la courtoisie ! Si vous circulez le soir ou la nuit, assurez-vous d'être bien visible (dossards, autocollant phosphorescent, etc.) pour votre sécurité et celle des autres ! Merci !



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice,

tél. : 450-454-4959

Sherrington, Québec, J0L 2N0

Fax : 450-454-5677

Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)



### La MRC des Jardins-de-Napierville en images et en mots...

**Saint-Michel, le 31 mars 2016** – Dans le cadre d'une démarche de mobilisation autour du développement rural, la MRC des Jardins-de-Napierville vous convie à un 5 à 7, le 28 avril prochain au centre communautaire de Saint-Patrice-de-Sherrington, 224 rue des Loisirs.

Sous le thème, *Notre MRC en images et en mots...*, une exposition des photographies réalisées par M. Jacques Dessureault, ainsi que des tableaux de Mme Nancy Gagnon, qui en sont inspirés, servira de toile de fond pour exprimer en mots le vécu en milieu rural.

La rencontre qui se veut un évènement dynamique et rassembleur se déroulera en deux temps, soit l'exposition et la consultation. Différentes thématiques seront abordées : les avantages et les contraintes d'habiter à la campagne, la perception du rôle de citoyen, le soutien à offrir, la pertinence des consultations publiques et plus encore. Les conclusions de nos discussions feront aussi l'objet d'un manifeste disponible sur le site web de la MRC ([www.mrcjardinsdenapierville.ca](http://www.mrcjardinsdenapierville.ca)) et serviront de guide pour les projets à venir.

Vous pourrez participer au tirage d'une œuvre. Il vous sera également possible de vous procurer à coût abordable les magnifiques photos et tableaux exposés. Au cours de la soirée, un organisme communautaire régional sera tiré au hasard et tous les profits lui seront remis. Les organismes intéressés à s'inscrire peuvent le faire par téléphone ou compléter le formulaire disponible sur le site web de la MRC.

Pour confirmer votre présence ou pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Cassandra Rochefort, agente de développement, au (450) 454-0559 ou par courriel à [kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca](mailto:kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca).

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



### Bonifier la culture dans les Jardins-de-Napierville

Afin de faire vivre sa politique culturelle et du patrimoine, la MRC Jardins-de-Napierville s'associe avec le Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre d'une entente de développement culturel. Il s'agit d'une entente d'une durée d'un an, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. L'investissement s'élève à 20 000 \$ et est réparti également entre les deux partenaires.

Concrètement, cette entente permettra la réalisation de plusieurs projets au cours de l'année. Afin d'améliorer la circulation de l'information, deux projets sont prévus. La MRC publiera deux fois par année une revue culturelle multidisciplinaire avec des articles sur différentes formes d'arts, des portraits d'artistes et d'organismes locaux, des capsules historiques et plus encore. Également, un évènement annuel de réseautage permettra des échanges entre les artistes et les acteurs du milieu, dont les citoyens. Dans l'objectif de promouvoir la lecture, des boîtes à livres seront installées et un évènement littéraire aura lieu.

De plus, jeunes et moins jeunes pourront s'imprégner de l'histoire de la MRC et de ses familles via des projets. Des activités d'initiation à la généalogie seront offertes gratuitement dans plusieurs municipalités afin de permettre aux gens de s'initier à cette discipline et d'entreprendre des recherches pour réaliser leur arbre généalogique.

Finalement, un concours de photographie suivi d'une exposition itinérante ayant pour thème le patrimoine bâti prendra forme au cours de l'année. Tous sont invités à participer et plusieurs prix sont à gagner. Pour en savoir plus, nous vous invitons à visiter la section Culture du site internet de la MRC au <http://mrcjardinsdenapierville.ca/la-culture>. Également, surveillez notre page Facebook Culture Jardins-de-Napierville ainsi que notre blogue <http://culturejardinsdenapierville.blogspot.ca/>.

Source : Cassandra Rochefort, agente de développement MRC Jardins-de-Napierville 450 454-0559  
[kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca](mailto:kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca)

---

## PATINOIRE

### LA FERMETURE DE LA PATINOIRE

C'est sous une thématique haute en couleur que la patinoire a fermé ses portes le 2 avril dernier. Nous vous remercions pour votre grande participation au cours de l'hiver 2015-2016. Le succès de la patinoire repose également sur le travail minutieux des employés municipaux qui ont su investir leur temps à vous offrir une glace de qualité dans un environnement sécuritaire. **Merci à tous et l'on se revoit à l'hiver prochain !**

---

## LOISIRS

### FESTIVAL AUTOMNAL 3E ÉDITION



La date de la première rencontre pour amorcer les préparatifs du festival automnal n'est toujours pas déterminée, mais sera affichée sur le site internet de la municipalité ainsi que sur le site Facebook.

Le comité organisateur

### SOCCER

Nous recherchons des parents bénévoles pour organiser le soccer pour les enfants de Sherrington. Dans l'optique où nous avons suffisamment d'adultes pour nous occuper des enfants, vous pouvez tout de même inscrire votre enfant en appelant à la municipalité ou en communiquant par courriel à l'agente de développement. [loisirs@st-patrice-sherrington.com](mailto:loisirs@st-patrice-sherrington.com)





## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice,

tél. : 450-454-4959

Sherrington, Québec, J0L 2N0

Fax : 450-454-5677

Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)

## LES AÎNÉS DE SHERRINGTON

### HORAIRE D'AVRIL

Tous les lundis 4, 11, 18 et 25 avril :	Jeux à 13 h
Tous les mardis 5, 12, 19 et 26 avril :	Cartes et bingo à 13 h
Les mercredis 30 et 6 avril :	Cours de danse en ligne à 13 h au Centre communautaire
Tous les jeudis 7, 14, 21 et 28 avril :	Whist militaire à 13 h
Jeudi 7 avril :	Conférence « Aînés avisés » à 16 h
Samedi 9 avril :	Soirée folklorique à 19 h au centre communautaire 5 \$/entrée
Samedi 23 avril :	Souper danse à 17 h 30 au Centre communautaire 22 \$/membres, 25 \$/non-membres

### HORAIRE DE MAI

Tous les lundis 2, 9, 16 et 23 mai :	Jeux à 13 h
Tous les mardis 3, 10, 17 et 24 mai :	Cartes et bingo à 13 h
Tous les jeudis 5, 12, 19 et 26 mai :	Whist militaire à 13 h
Dimanche 29 mai :	Dîner de clôture à 12 h au Centre communautaire

Pour toutes informations concernant les activités des Aînées de Sherrington, veuillez communiquer avec Mme Georgette Couture au **450-454-2001**.



**Samedi 14 mai 2016**  
Centre Communautaire  
224 rue des Loisirs à St-Patrice-de-Sherrington  
**Souper à 17h30 et soirée à 19h30**  
(ouverture des portes à 15h)  
**Commémoration de l'émission de 1979**  
Admission: 20\$ (incluant le souper)  
**Billets:** Georgette Couture (450) 454-2001  
Rita Leduc (450) 377-1654  
Pierre-P. Savaria (450) 458-7137

Organisé par  
l'Association Québécoise des Loisirs Folkloriques Sud-Ouest  
en collaboration avec des citoyens de Sherrington.  
SUD-OUEST www.aqlfsudouest.com

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### HEURE DU CONTE

Une belle histoire de monstres avec Mme Tati et son chat : le samedi 16 avril 2016 à 10 h 30

### EXPOSITION ROCHES ET MINÉRAUX

Une exposition permanente de roches et minéraux est maintenant en place à la bibliothèque municipale. Vous êtes tous invités à venir voir et profiter de cette belle exposition aux heures d'ouverture.

## ADMINISTRATION

### PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 2 mai, et ce, toujours à 19 h à la salle du conseil municipal situé au 300, rue Saint-Patrice à Sherrington :

### CAFÉ AVEC LE MAIRE

La prochaine date du café avec le maire sera le 7 mai 2016 à l'hôtel de ville entre 8 h et 10 h.



## SERVICE INCENDIE



Le retour du printemps amène le retour de la prévention incendie. Les secteurs visés cette année sont les rues Maisonneuve, Michèle, le rang Saint-Paul ainsi que le chemin Heeney. Vous recevrez un dépliant à cet effet qui spécifiera les points à vérifier. Seuls les pompiers du Service incendie de Sherrington effectueront ces visites.

## URBANISME & TRAVAUX PUBLICS

### LES ANIMAUX SONT PARFOIS ATTIRÉS PAR LES POUBELLES...

Avec le retour du printemps la nature se réveille et nous voyons de plus en plus de sacs d'ordures éventrés. Nous vous recommandons de disposer vos ordures dans des conteneurs fermés hermétiquement jusqu'à la collecte. N'hésitez pas à fermer votre bac avec un élastique. Veuillez par contre le retirer avant de le mettre au chemin. Si le couvercle de votre bac est toujours bien fermé, les odeurs ne se diffuseront pas et les animaux n'auront pas accès au contenu.



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice,

tél. : 450-454-4959

Sherrington, Québec, J0L 2N0

Fax : 450-454-5677

Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)

Nous vous rappelons d'utiliser uniquement des contenants autorisés pour la collecte :

- Poubelle fermée et étanche, d'une capacité maximale de 100 litres, munie de poignées extérieures et d'un couvercle dont l'ouverture correspond au plus grand diamètre du contenant. Le poids maximal est de 25 kilogrammes.
- Sac de plastique **résistant** et bien attaché d'un poids maximal de 25 kilogrammes.
- Bac roulant d'une couleur autre que bleue d'un maximum de 360 litres possédant une prise de type européenne et pouvant résister à une prise mécanisée latérale.

Si vous déposez des ordures au chemin et que celles-ci sont visitées par des animaux, il est de votre devoir de citoyen de ramasser les dégâts. De plus, il est possible que les employés refusent de ramasser un sac éventré.

### CONTRÔLE DES VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES - RAPPEL



Le Règlement n° 302 relatif au contrôle de la vidange des fosses septiques a été adopté lors de la séance du 4 avril 2016. Les dispositions du règlement L.R.Q., c. Q-2, r. 22 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) obligent les municipalités à voir au contrôle de la vidange des fosses septiques sur son territoire. Tout propriétaire faisant effectuer la vidange d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sur le territoire de la municipalité **devra remettre une copie de la facture** attestant de cette vidange à la municipalité au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre de l'année où une vidange est requise par ledit règlement. Une fosse septique doit être vidangée selon les fréquences ci-après, selon le cas :

- a) Une fois à tous les deux ans pour les fosses septiques utilisées à longueur d'année ;
- b) Une fois à tous les quatre ans pour les fosses septiques utilisées de façon saisonnière, soit pour un maximum de cent quatre-vingts jours par année.

### LA DEUXIÈME VIE DES SACS D'ÉPICERIE



Les sacs d'épicerie à usage unique font de moins en moins partie de nos vies, mais leur gestion après utilisation demeure tout de même une problématique actuelle.

Alors qu'ils sont recyclables, seulement 14 % des sacs se retrouvent dans le bac bleu.

Certains ont une deuxième vie comme sac à déchets ou pour transporter divers objets, mais la plupart se retrouvent à l'enfouissement où il leur faudra jusqu'à 400 ans pour se dégrader.

#### L'ABC du recyclage de vos sacs

Assurez-vous d'abord que les sacs sont vides, insérez-les dans un seul sac et nouez- le avant de le mettre au recyclage.

#### Votre sac porte-t-il la mention « biodégradable » ?

Attention, il ne faut pas le déposer dans le bac de recyclage puisqu'il peut affecter la qualité du plastique recyclé. Seuls ceux étant identifiés EPI peuvent avoir une deuxième vie par le recyclage.

Vous serez peut-être tenté de composter vos sacs biodégradables, mais ce n'est pas la solution. Il n'est pas conseillé de les utiliser au compost s'ils ne portent pas la certification BNQ pour les plastiques compostables.

(CAN/BNQ 0017-088)



La meilleure option pour répondre à la problématique des sacs d'emplettes, c'est finalement la **réduction à la source** ! Comme citoyen, il faut changer nos habitudes et privilégier les sacs réutilisables, de préférence fabriqués au Québec et recyclables afin de réduire l'impact sur l'environnement.

### AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIQUE URBANISME



#### CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE PLAN ET DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aux personnes intéressées par les projets de règlement relatifs à l'adoption d'un plan d'urbanisme (révision quinquennale), d'un règlement de zonage (révision quinquennale), d'un règlement de lotissement (révision quinquennale), d'un règlement de construction (règlement de concordance), d'un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement de concordance), et d'un règlement sur les permis et les certificats (règlement de concordance).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 avril 2016, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington a adopté les projets de règlements suivants :



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice,

tél. : 450-454-4959

Sherrington, Québec, J0L 2N0

Fax : 450-454-5677

Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)

Ces règlements ont pour objet : la révision du plan d'urbanisme, le remplacement des règlements de zonage et de lotissement, ainsi que l'adoption de règlements de concordance au SARD, et ce, en ce qui concerne le règlement de construction, le règlement relatif aux dérogations mineures et le règlement sur les permis et les certificats.

- a) Projet de règlement du **plan d'urbanisme** : Ce projet de règlement vise à doter la municipalité d'un nouveau plan d'urbanisme, soit un document de planification qui énonce de grandes orientations d'aménagement, accompagnées de moyens d'action, pour le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, ainsi que les grandes affectations du sol ;
  - b) Projet de règlement de **zonage** : Ce projet de règlement vise à régir les usages, constructions et aménagements sur le territoire municipal, selon le découpage de la ville en zone, en conformité avec le SARD ;
  - c) Projet de règlement de **lotissement** : Ce projet de règlement vise à régir les opérations cadastrales, la dimension des terrains ainsi que les rues, en conformité au SARD ;
  - d) Projet de règlement de **construction** : Ce projet de règlement vise à édicter des normes de construction, en conformité au SADR ;
  - e) Projet de règlement sur les **permis et les certificats** : Ce projet de règlement vise à établir les modalités de délivrance des permis et certificats, en conformité au SADR.
2. Lors d'une séance qui se tiendra le 11 avril 2016, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington adoptera le projet de règlement suivant :
- f) Projet de règlement relatif aux **dérogations mineures** : Ce projet de règlement vise à autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement, en conformité au SADR ;
3. Les projets de règlement énumérés ci-dessus seront présentés lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **le 25 avril 2016 à 19 h 30, à la salle Louis-Georges-Lamoureux, située au 224, rue des Loisirs**. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront également s'exprimer.
4. Le résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme, les projets de règlements remplaçant les règlements d'urbanisme peuvent **être consultés au bureau municipal, situé au 300, rue Saint-Patrice, durant les heures d'ouverture du bureau**.

### Résumé du Plan d'urbanisme

La municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington abrite au noyau villageois, regroupant les usages, les commerces et les éléments institutionnels indispensables à la vitalité économique et sociale de la municipalité, et ce, au cœur d'un vaste milieu agricole, le reflet de l'histoire de la municipalité. Le noyau villageois est animé par un cadre bâti à échelle humaine, un milieu de vie et un paysage à caractère champêtre. Ce milieu de vie répond adéquatement aux différents besoins des citoyens (services publics et commerces de première nécessité), et ce, dans un contexte de convivialité pour l'ensemble de ces citoyens. La municipalité vous présente son nouveau Plan d'urbanisme (résumé).

#### Les grandes orientations d'aménagement.

*Orientation 1/*Consolider et mettre en valeur le noyau villageois, notamment en s'assurant les projets s'intègrent harmonieusement au tissu urbain existant.

*Orientation 2/*Améliorer la qualité visuelle de la municipalité. Il est important de reconnaître le rôle essentiel du paysage, tant au niveau du noyau villageois qu'à l'intérieur de l'environnement agricole.

*Orientation 3/*S'assurer, en conformité aux volontés d'aménagement du SADR, la mise en valeur des activités et des usages agricoles à l'intérieur de la zone agricole.

#### Les affectations du sol et les densités d'occupation

Les affectations du sol et les densités d'occupation constituent une partie déterminante du plan d'urbanisme. Elles permettent d'identifier la destination présente et future des terrains et des bâtiments de l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

Pour chaque affectation, le plan d'urbanisme définit la densité d'occupation de la fonction dominante et elle précise également les usages compatibles autorisés. Les affectations du sol et les densités du plan d'urbanisme doivent respecter le Schéma d'Aménagement et de Développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Les affectations du plan d'urbanisme de Saint-Patrice-de-Sherrington sont les suivantes :

- Affectation agricole (agricole dynamique/SADR)
- Affectation noyau villageois (urbain secondaire/SADR)
- Affectation récréative (Secteur du centre communautaire)
- Affectation agroforesterie (type 2)
- Affectation récréative intensive (Club de golf Alfred Harris)
- Affectation parc linéaire régional

#### le périmètre d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation, considérant que nous retrouvons environ 4,6 hectares d'espace vacant, peut certainement répondre aux besoins de développement et de mise en valeur du noyau villageois pour les cinq prochaines années. Présentement, la densité brute est de l'ordre de 4,7 logements par hectare.

En vertu des objectifs du SADR, la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington doit favoriser une certaine densification de son noyau villageois. En vertu du SADR, pour la période 2014-2029, la municipalité devrait atteindre une densité brute de 6 logements par hectare, pour la période 2014-2029. Par ailleurs, en favorisant le développement des terrains vacants de la zone urbaine, en favorisant une certaine densification et diversification de son parc résidentiel, la municipalité rentabilise ses infrastructures de viabilisation.



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

300, rue Saint-Patrice,

tél. : 450-454-4959

Sherrington, Québec, J0L 2N0

Fax : 450-454-5677

Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)

### □□ les règlements d'urbanisme

L'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme de Saint-Patrice-de-Sherrington représente une étape déterminante en ce qui concerne la planification et la mise en valeur du territoire et des orientations du plan d'urbanisme. De plus, ils contribuent activement à la préservation et à l'amélioration de notre milieu de vie, la ville.

Les règlements d'urbanisme doivent traduire les orientations et les objectifs d'aménagement énoncés au Plan d'urbanisme, et ce, tout en respectant les volontés régionales d'aménagement, plus précisément du SADR en vigueur depuis le 22 décembre 2014.

5. CONSULTATION PUBLIQUE ET D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE. Tous les projets de règlements sont soumis à la consultation publique à la date, lieu et heure précédemment mentionnés. Cependant, seuls les règlements de zonage et de lotissement sont susceptibles d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

DONNÉ À SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON, CE 7 AVRIL 2016.

Me Raffaella Di Stasio, **Directrice générale**



## CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 avril 2016, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington a adopté le premier projet de règlement suivant :
  - a) Ce projet de règlement a été adopté dans le cadre de la révision quinquennale du Plan d'urbanisme et le remplacement des règlements de zonage et de lotissement. Ce règlement s'appliquera à certaines zones du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et en ce qui concerne les usages reliés à l'agriculture en zone agricole.
2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1), une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue, **le 25 avril 2016 à 19 h 30, à la salle Louis-Georges-Lamoureux, située au 224, rue des Loisirs.**
3. Le principal objectif du projet de règlement est de s'assurer et de favoriser l'intégration harmonieuse de certains usages au contexte du noyau villageois ou agricole de la municipalité, afin de préserver la qualité de vie des citoyens. Le présent projet de règlement touche les zones A-1 à A-6, Ac-1, Af-1, Af-2, R-7, R-8, R-12, R-13 et R-15, tel que délimité au plan de zonage, en annexe au règlement de zonage.
4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou tout autre membre du Conseil désigné expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement peut être **consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.**

DONNÉ À SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON, CE 7 MARS 2016.

Me Raffaella Di Stasio, **Directrice générale**

## RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX AÎNÉS POUR LA RÉDUCTION DE LEUR FARDEAU FISCAL MUNICIPAL

### RÉCAPITULATIF

Les membres du conseil ont adopté le Règlement n° 291 établissant un programme d'assistance financière aux aînés pour la réduction de leur fardeau fiscal municipal en avril 2014 (*ref : Résolution n° 2014-04-113*). Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a reçu une plainte en 2015 relative à ce règlement et a demandé à la municipalité sa collaboration pour corriger la situation. Les membres du conseil considèrent qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme qui supporte les aînés afin que ceux-ci puissent demeurer dans leur résidence le plus longtemps possible soit maintenu. Les élus municipaux se sont inspirés d'autres municipalités québécoises et ont décidé d'ajouter un critère d'admissibilité socio-économique utilisé actuellement par d'autres municipalités. Le règlement modifié a été adopté à la séance ordinaire du mois d'avril.

### FORMULAIRE

La demande de remboursement doit être dûment complétée sur le formulaire prescrit au règlement entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30<sup>e</sup> jour du mois août de chaque année de référence pour qu'elle soit recevable. De nouveaux critères d'admissibilité seront exigés en vue de répondre davantage aux enjeux socio-économiques.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

300, rue Saint-Patrice,

tél. : 450-454-4959

Sherrington, Québec, J0L 2N0

Fax : 450-454-5677

Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)**FORMULAIRE (ANNEXE A DU RÈGLEMENT No 291-1)**

Réservé à l'usage interne :

N/Ref :

Date de réception :

/ /

**SECTION 1 - RENSEIGNEMENT SUR L'IDENTITÉ DU DEMANDEUR****NOM DE FAMILLE ET PRÉNOM DU PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT****NUMÉRO DE MATRICULE****ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT**

NUMÉRO	RUE	APPARTEMENT
MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL	PROVINCE

**TÉLÉPHONE**

À LA MAISON	AU TRAVAIL	CELLULAIRE
( ) -	( ) - poste :	( ) -

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

DATE DE NAISSANCE	/ /
-------------------	-----

*Tout renseignement contenu dans cette demande est protégé selon les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1).*

Avez-vous joint une preuve de l'identité du demandeur ? **Oui**  **Non** Avez-vous joint une preuve permettant d'établir que vous occupez votre propriété ? **Oui**  **Non** Avez-vous joint une preuve attestant que l'Aîné admissible bénéficie du supplément de revenu garanti ? **Oui**  **Non** Les sommes dues envers la Municipalité de l'année précédant l'Année de référence sont-elles acquittées ? **Oui**  **Non** **SECTION 2 - DÉCLARATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR**

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements donnés ci-dessus et certifie n'avoir omis aucune information importante. Je déclare avoir pris connaissance et accepté les modalités et les conditions du Programme d'assistance aux Aînés pour la réduction de leur fardeau fiscal municipal en vigueur. Je demande le remboursement du montant prévu à l'article 7 dudit programme.

NOM ET PRÉNOM EN LETTRES MOULÉES	SIGNATURE	DATE
		/ /

Réservé à l'usage interne

Demande reçue par :



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

300, rue Saint-Patrice,

tél. : 450-454-4959

Sherrington, Québec, J0L 2N0

Fax : 450-454-5677

Courriel : [info@st-patrice-sherrington.com](mailto:info@st-patrice-sherrington.com)

## **Formulaire à l'intention des organismes dans le cadre de l'activité de participation citoyenne 2016 de la MRC des Jardins-de-Napierville**

lors de l'activité de participation citoyenne 2016 de la MRC des Jardins-de-Napierville, des photos et des tableaux réalisés respectivement par Jacques Dessureault et Nancy Gagnon, seront mis en vente. Les profits seront remis à un organisme régional de la MRC des Jardins-de-Napierville. Ce dernier sera choisi au hasard, parmi les demandes reçues, lors de l'évènement.

### **Identification**

Nom de l'organisme :

Année de fondation :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

### **Responsable de la demande**

Nom :

Fonction :

### **Je certifie que mon organisme répond aux critères fixés par la MRC Jardins-de-Napierville**

- Être un organisme sans but lucratif
- Avoir son siège social dans la MRC Jardins-de-Napierville
- Offrir des services directs aux citoyens
- Être régional (desservir la majeure partie de la MRC des Jardins-de-Napierville)

Signature : \_\_\_\_\_

Merci de retourner votre formulaire complété à [kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca](mailto:kassandra@mrcjardinsdenapierville.ca) avant le 15 avril 2016.

-----